

Procès-verbal de la réunion du
Conseil d'Administration
en date du 02 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, deux décembre à dix heures, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqués le trente novembre deux mille dix-sept, conformément à l'article 5.4 des statuts de RéNoC-Eau, se sont réunis à Espérance Morne-à-L'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD.

Etaient présents :

- Administrateurs RéNoC-Eau
 - M. BERNARD Jean-Luc,
 - M. AGLAS Dunière
 - M^{me} CHAULET Marie-Denise,
 - M. CORNEILLE Denis,
 - M. CUIRASSIER Jocelyn,
 - M. DAVILA Jacques,
 - M. HILL Joseph,
 - M. LYCAON Célestin,
 - M. SIOUMANDAN Rénalt,
 - M^{me} TRABON-SINAPAH Line.

- Autres participants :
 - M. CHATEAUBON Jean-Claude (Administrateur RéNoC-Assainissement),
 - M. PLACIDE Harry (Directeur RéNoC-Eau),

Etaient absents

- M^{me} CARDOVILLE Prisca, excusée
- M. REINETTE Pierre, excusé
- M^{me} VEREPLA Leslie, excusée

Le Président ouvre la séance à 10h05

Monsieur Le Président remercie tous les présents d'avoir répondu à cette convocation à caractère urgent en raison du fait que les délibérations de cette séance doivent être transmises d'ici le quatre (4) décembre 2018.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur PLACIDE procède à l'appel.

Monsieur DAVILA Jacques est nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture des débats Monsieur DAVILA demande la parole au Président à qui il soumet deux interrogations auxquelles il souhaiterait avoir réponse.

La parole est donnée à Monsieur DAVILA qui souhaite savoir pourquoi cette réunion est tenue dans l'urgence, aussi tardivement, parce que d'autant, selon ses informations, le document informant de l'attribution de cette subvention a été transmis officieusement bien avant le 17 novembre et par courrier officiel depuis le 17 novembre. Il précise que même en procédure normale, d'après les dires du directeur de la DEAL sa collaboratrice a transmis ce document aux régies depuis le 17 Novembre. Monsieur DAVILA fait donc remarquer qu'on aurait pu être dans les délais. C'était sa première question. Par la suite il demande au Président, avant de passer à tout vote, pour des questions de conformité réglementaire que le conseil vote la modification de l'ordre du jour, en rajoutant un point qui serait l'approbation de la notion d'urgence. Parce que celui-ci ne figure pas à l'ordre du jour. Il dit : « Vous n'êtes pas sans ignorer Messieurs les élus que le premier des points doit être la notion de l'urgence. L'ordre du jour se doit d'être conforme à l'objet et à ce qui va se dérouler, sans quoi on ne peut débattre d'aucun autre point. Donc pour respecter la conformité, je suggère d'inscrire une modification immédiate de l'ordre du jour qui est le premier point et le deuxième point la définition de cette modification. Comme cela nous serons en conformité avec la réglementation. Merci collègues ».

Le Président BERNARD, revient sur la notion du 17 novembre qui a été évoquée par Monsieur DAVILA et fait savoir que cette date n'est pas correcte, que RéNoC fait les choses conformément à la procédure et que Monsieur PLACIDE et Madame VEREPLA n'ont reçu le courrier que très récemment, à savoir le mardi 28 novembre, d'où l'urgence. Ce que confirme le Directeur. Il rajoute que RéNoC fait les choses dans la légalité, conformément à la procédure et qu'il ne sait pas d'où Monsieur DAVILA tient ses sources mais elles ne sont pas les mêmes que celles de RéNoC.

Monsieur DAVILA répond qu'il lui transmettra les documents attestant de ses dires concernant la date du 17 novembre.

Le Président poursuit et demande aux membres de procéder au vote de la modification immédiate de l'ordre du jour puis à celui de l'approbation de la notion d'urgence.

Après les discussions, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification immédiate de l'ordre du jour en inscrivant au point numéro un (1) l'Approbation de l'urgence ».

Point n°1 : Approbation de l'urgence

La notion de l'urgence ayant été évoquée les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité l'approbation de l'urgence de cette séance.

Monsieur DAVILA rappelle que ces échanges doivent figurer au procès-verbal. Ce qui est confirmé par le Président.

Point n°2 : Appel à projet « Recherche et réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable et amélioration des rendements » - Opération « Mise en place d'équipements de surveillance »

Le Président demande au Directeur de faire lecture de la note de synthèse et de d'expliquer les points numéro deux (2) et trois (3).

Monsieur PLACIDE prend donc la parole et tient à expliquer la raison du vote de la notion d'urgence. Il confirme que le mail a bien été reçu le vingt-huit (28) novembre à 16H14 émanant de Madame MAURY Caroline. Celui-ci informant que deux (2) opérations sur trois (3), présentées par RéNoC-Eau, ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet « Recherche et réduction des fuites dans les réseaux d'eau et amélioration des rendements » et pour des raisons de contrainte de clôture budgétaire, il faut qu'on puisse lui envoyer les éléments de la délibération le lundi quatre (4) décembre. Ceci explique pourquoi vous avez été convoqué en urgence.

Monsieur LYCAON dit : « Je ne pas comprends. L'administration sait qu'il va y avoir un problème. Pourquoi on n'est pas prévenu suffisamment à l'avance pour être en conformité avec la réglementation. On reçoit un mail le vingt-huit (28), on nous demande de faire les choses en urgence. Il faudrait qu'on puisse réagir par rapport à cela. On vous donne quelque chose, mais on fait tout pour que vous ne puissiez pas l'obtenir. »

Monsieur SIOUMANDAN répond qu'on vous donne quelque chose, mais c'est à nous de mettre les moyens de notre côté pour l'obtenir. Si c'était pour payer on aurait donné un an pour pouvoir organiser, mais quand c'est pour donner des sous on te laisse une semaine pour t'organiser et quelquefois même trois jours.

Monsieur CORNEILLE fait remarquer que tous autant que nous sommes, avons conscience que c'est un problème important et avons fait l'effort d'être présents ce matin.

Monsieur DAVILA dit qu'il s'excuse mais sur le document qu'il a il est bien précisé le dix-sept comme date d'envoi du mail.

Monsieur PLACIDE attire son attention sur le fait que la date soit inscrite en anglais, c'est-à-dire à l'envers de l'écriture française.

Monsieur DAVILA acquiesce. Mais il rebondit sur les remarques faites précédemment et dit : « Les élus directement ou indirectement sont au service de la collectivité donc de l'Etat. En ce moment vous ne pouvez ignorer les dysfonctionnements que l'Etat avait antérieurement sur lesquels sont venus se greffés : IRMA, MARIA, JOSE, les problèmes inhérents du CHU et avec une équipe nouvelle qui même pour quelqu'un comme moi qui suis assez sévère avec la DEAL et autres services des affaires économiques de l'Etat, je suis obligé de faire preuve de mansuétude dans le respect des règles, parce que eux-mêmes sont très à cheval dessus et de verso ne le sont pas parce que c'est une équipe qui ne sait pas et ne s'est pas encore rodée en tant qu'équipe. C'est une somme arithmétique d'individualités différentes et en plus nous avons une secrétaire générale qui n'est pas une professionnelle de l'administration, c'est une dame qui était sénateur d'Ille-et-Vilaine qui est devenu sous-préfet par ce qu'on appelle la troisième d'assimilation. Et maintenant elle est perdue, elle nage. Maintenant je ne me fais pas leur avocat. Je comprends l'urgence, c'est pour cela que je suis là parce que la commission se tient le six (6) ».

Monsieur Le Président reprend la parole et explique qu'il s'agit aussi ce matin, d'approuver l'opération de mise en place d'équipements de surveillance. Il fait savoir que le réseau de RéNoC est très long et qu'il est difficile de le surveiller de façon à pouvoir intervenir sur les fuites et les autres difficultés que

nous avons sur la distribution. Il rappelle que certains équipements ont été mis en place par le biais du protocole d'accord entre la Générale des Eaux et la CANGT, mais aussi dans le cadre du premier appel à projet. Ce premier point consiste à faire bénéficier des fonds de l'Etat pour renforcer ce dispositif de surveillance. Il laisse le soin au Directeur de présenter plus en détail cette opération.

Monsieur PLACIDE explique que les secteurs préconisés sont ceux sur lesquels il y a des achats d'eau traitée, qui ne sont pas au même prix que les achats d'eau brute, et que la partie ouest de Morne-à-l'Eau a été privilégiée. Elle concerne toute la zone de Golconde-Gensolin, où les achats d'eau sont effectués auprès de la Régie Eau d'Excellence. L'idée étant d'équiper l'intégralité du réseau par des logueurs fixes, qui grâce à des cartes GSM vont communiquer et transmettre les informations en temps réel pour donner la vie du réseau, c'est-à-dire la détection de fuites, les fuites non visibles surtout, puisque ce sont celles-là qui nous pourrissent la vie. Si elles étaient toutes visibles on aurait des rendements beaucoup plus importants, c'est bien celles qui ne sont pas visibles qui nous polluent. Il relit le plan de financement présenté dans la note de synthèse qui détaille un prévisionnel financé à hauteur de 80% par des subventions, soit cent quatre mille euros (104 000€) et vingt-six mille euros (26 000€) d'auto-financement.

Il rappelle également que ces études ont été réalisées par les équipes de RéNoC, sachant que d'autres structures ont fait appel à des cabinets d'études pour ce type de travaux.

Les membres du Conseil sont donc invités à se prononcer sur :

- La mise en œuvre de l'opération de « Mise en place d'équipements de surveillance sur les secteurs - Bosrédon/Golconde, territoire de la ville de Morne-à-l'Eau »,
- Le plan de financement prévisionnel proposé,
- L'autorisation donnée au Directeur de RéNoC-Eau pour la réalisation de cette opération (solliciter les subventions, assurer la conduite de l'opération et la réception des travaux).

Monsieur LYCAON interroge sur le type d'équipements qui sera mis en place.

Monsieur PLACIDE répond qu'il s'agit de logueurs de capture de fuite. C'est-à-dire des capteurs.

Monsieur DAVILA formule à son tour deux questions pour savoir si ces capteurs sont fixes ou mobiles et s'il y a une préconisation particulière notamment pour la zone marécageuse où ils seront immergés.

Le Directeur répond que ce sont des équipements qui sont classés dans la catégorie des équipements étanches et sont conçus pour les zone inondables.

Monsieur DAVILA demande si RéNoC a des équipes pour en assurer la maintenance.

Le Directeur dit tout à fait, il y a des équipes dédiées à cela.

Monsieur DAVILA souhaite également savoir s'il faudra faire un budget supplémentaire pour la maintenance.

Le Directeur répond pas forcément, mais ce qu'il faudra budgétiser ce sera leur renouvellement à terme.

Monsieur DAVILA interroge ensuite sur la durée de vie des capteurs. Après que le Directeur ait répondu qu'elle était de dix (10) ans, il dit que c'est de l'amortissement classique.

Le Directeur précise que le risque d'endommagement des équipements pourrait venir plutôt d'une mauvaise manipulation avec un autre outil en cas d'intervention, une clé à béquille par exemple.

Monsieur CORNEILLE intervient et demande quelle est la région la plus impactée par les fuites sur le territoire de RéNoC.

La région la plus impactée est la zone des Grands Fonds du Gosier fait savoir le Directeur. Il complète en disant que cette région avait été couplée avec la pose d'équipements fixe plus la gestion des pressions (information du CA du 21 septembre). Dans certains cas, avec la pression, certaines canalisations peuvent casser, c'est le cas du Gosier.

Arrivée de Monsieur AGLAS à 10h27.

Dans ces cas, comme celui du Gosier, ces opérations doivent être menées en parallèle avec des actions de tranquillisation du réseau, parce que vous avez des pressions de 8,9 bars sur certains points, ce qui fait vous un réseau qui est en PN 16 (pression nominale 16) et avec le vieillissement la résistance mécanique diminue et le branchement explose. C'est ce qui se passe aujourd'hui au Gosier. C'est là que l'on a le plus de fuites sur branchements, et la zone du Moule, c'est là où il y a le plus de fuites sur canalisations parce qu'elles sont en zone urbaine et n'ont malheureusement pas été renouvelées. Aujourd'hui on est sur des problèmes de typologie différente mais on a des solutions pour pouvoir assurer la transition jusqu'au renouvellement quand cela est possible.

Le Président BERARD intervient afin de faire comprendre aux administrateurs que le choix de cette zone relève du fait de l'achat d'eau à Eaux d'Excellence, ce qui va permettre de diminuer le coût de l'achat d'eau pour RéNoC-Eau.

Monsieur CORNEILLE souligne qu'on ne peut pas continuer à payer de l'eau qu'on ne consomme pas. Il demande s'il y aura une bonne réactivité derrière pour colmater tout de suite, parce que certaines fois on a des fuites qui coulent pendant tout un week-end et on n'en sait rien.

Le Directeur dit qu'il faut savoir que sans autorisation de voirie les agents ne peuvent pas intervenir. Même en cas de situation d'urgence, parce qu'en cas d'accident on est responsable, ce qui sous-entend qu'Harry PLACIDE est en tort moralement. Il cite en exemple un incident de chantier d'il y a trois semaines pour lequel le premier document qui a été réclamé a été l'autorisation de voirie. Monsieur LYACON était chef de garde, il en est témoin. Et ce même en cas de la mise place du dispositif de sécurité (panneau, gilet...).

Monsieur CORNEILLE demande qui doit délivrer ce document. Le Directeur répond que ce sont les « Routes de Guadeloupe ». Monsieur CORNEILLE dit alors qu'il faudra entamer une négociation avec les « Routes de Guadeloupe » pour raccourcir les délais. Parce que cela veut dire qu'ils devraient être capables de fournir ce document 24 heures sur 24, dès lors qu'il y a un incident signalé.

Monsieur DAVILA répond qu'il y a une permanence.

Madame TRABON-SINAPAH, demande la parole et fait part de ses attentes en disant qu'au bout de cette chaîne il y a tout de même les usagers et qu'elle espère qu'il y ait des répercussions pour ces derniers au niveau de la facturation.

Monsieur DAVILA répond que les usagers paieront ce qu'ils consomment comme d'habitude, mais les frais d'exploitation sur le global et le coefficient différentiel de perte ne sera pas inclut, il va se réduire mécaniquement. L'eau paye l'eau.

Monsieur PLACIDE souligne que l'idée est de réduire les coûts d'exploitation pour offrir un meilleur service et aussi de dégager de l'autofinancement pour faire des investissements. Parce que même s'il y a des subventions, si on n'a pas les 20 % d'autofinancement cela ne va pas être possible.

Monsieur DAVILA demande au Directeur avant de passer au vote si la régie a les moyens d'assurer sa quote-part.

Après les discussions, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la mise en place de l'opération « Mise en place d'équipements de surveillance ».

Avant de passer au point suivant, Monsieur DAVILA demande au Directeur d'expliquer à Monsieur AGLAS pourquoi il y avait un troisième point, contrairement à la convocation qu'il a reçu avec deux points.

Le Directeur porte donc les informations nécessaires à Monsieur AGLAS, en faisant un rappel de la situation d'urgence et qui a aboutit au rajout d'un troisième point à l'ordre du jour.

Point n°3 : Appel à projet « Réduction des volumes d'eau potable non comptabilisés » - Opération « Changement de compteurs bloqués »

Monsieur le Président introduit le point suivant à savoir le renouvellement des compteurs et informe que cette opération qui a débuté par la pose de 5 000 compteurs va se poursuivre et que comme indiqué dans la note de synthèse cela devrait engendrer un chiffre d'affaires de plus de deux millions d'euros. (2 000 000€). En effet, nous sommes dans la logique de baisser le prix de l'eau en faisant que tout le monde paie. Plus il y a des abonnés qui vont payer, plus on pourra agir sur ceux qui paient trop d'eau. Il passe ensuite la parole au Directeur.

Madame TRABON-SINAPAH réagit à cette information et demande si le renouvellement des compteurs est à la charge de l'utilisateur.

Le Directeur répond par la négative. Il dit que renouvellement est à la charge de l'exploitant, et précise que l'utilisateur paie le service dans son abonnement, donc forcément quelque part oui, il paie le renouvellement du compteur. Toutefois cela ne fait pas l'objet d'une nouvelle facture. Cela est inclus dans l'abonnement.

Le Directeur fait un rappel de la situation exposée dans la note de synthèse. Il informe qu'en 2014 il y avait 25 % du parc de compteurs bloqués et en 2016, lors des négociations entre la Générale des Eaux et la CANGT, il y a eu 3 000 compteurs changés. Ensuite la Générale des Eaux, pour le compte de la CANGT a fait l'acquisition de 5 000 qui sont en train d'être changés actuellement et que bien entendu

qu'il ne s'agit que de compteurs bloqués qui sont remplacés. Ce qui veut dire qu'on n'a pas encore agit sur la pyramide des âges. Le compteur plus il est vieux, moins il compte, c'est-à-dire il sous-compte. On a un taux relativement important de compteurs anciens, puisque nous avons la particularité sur ce secteur géographique, surtout sur le nord et le centre (Morne-à-l'Eau) d'avoir une eau entartrante. Forcément les compteurs vont s'entartrer, parce que ce sont des compteurs volumétriques, ils vont gripper et sous-compter. L'idée est d'agir sur tous ces compteurs avant qu'ils ne se bloquent. D'ordinaire, on estime la durée de vie d'un compteur entre sept (7) et dix ans (10). Vous voyez aujourd'hui que notre parc de compteurs est bien au-delà.

Monsieur CORNEILLE intervient pour dire qu'on devrait avoir un fichier dans lequel figure la date d'obsolescence.

Le Directeur lui répond que le logiciel aujourd'hui utilisé par RéNoC permet de faire ces extractions, liées à la pyramide des âges.

Monsieur LYCAON précise que contrairement à ce qui a été dit par le Président, l'abonné qui a le compteur bloqué paie l'eau sur la base du forfait, d'estimation. Sur une base d'estimation moindre complète le Directeur, ces clients baissent la moyenne de consommation.

Monsieur DAVILA dit qu'il est bien de savoir cela, parce que le différentiel entre l'estimation et le compteur fiable sera beaucoup plus petit qu'on aurait pu penser mais c'est intéressant d'avoir de la fiabilité dans notre comptabilité analytique

Il demande ensuite, s'il ne serait pas souhaitable de prévoir, sur le budget 2018 ou à terme, sur le pompage de l'eau calcaire, de quoi épurer l'eau calcaire ce qui ferait qu'à terme, nos canalisations et ces compteurs auraient une durée de vie beaucoup plus adéquate à la réalité, parce que si on met des compteurs neufs pour mettre la même eau dedans ils vont s'abîmer aussi vite à terme ?

Monsieur PLACIDE explique qu'il y a plusieurs techniques qui sont possibles. Par exemple quand vous avez une eau calcaire, une eau de forage qui va tomber en chute forcément en oxygénant vous allez créer une espèce de précipité qui va faufler dans les canalisations et aller boucher les compteurs. Pour résoudre le problème dans certains cas, sans systèmes chimiques hypersophistiqués ils ont simplement fait descendre la tulipe d'arrivée d'eau dans la cuve ce qui fait que vous n'avez pas d'oxygénation quand l'eau tombe dans la cuve, cela permet de limiter le dépôt de calcaire

Monsieur CUIRASSIER fait remarquer que les dires de Monsieur DAVILA ne sont pas dénués d'intérêt, ne serait-ce que pour la consommation des gens. Il demande s'il ne serait pas possible de diminuer la teneur en calcaire de l'eau ?

Le Directeur fait savoir que l'eau distribuée à Morne-à-l'Eau, Petit-Canal ou depuis le forage de Kancel, apporte 20% du calcium, magnésium journalier nécessaire pour un individu.

Madame SINAPAH souligne que ce message ne passe pas au niveau des usagers.

Le Directeur répond que les gens font l'amalgame entre calcaire et calculs rénaux.

Madame SINAPAH poursuit en disant que cela n'a rien à voir, sauf que l'une des qualités de l'eau potable c'est d'être claire, transparente, et que ce n'est pas le cas. Effectivement, même en démontant le robinet on voit le dépôt de calcaire qui s'y pose.

Madame CHAULET confirme que le message passe difficilement auprès des usagers. Parce qu'en fait cette eau apporte du calcium nécessaire à l'organisme.

Monsieur CUIRASSIER raconte qu'ils ont pu faire passer ce message là au Gosier, parce que le maire en place à l'époque était médecin, il informait, et présentait les documents nécessaires pour porter les explications aux usagers, et c'est comme cela que les gens ont pu comprendre mais qu'il y avait toujours des récalcitrants.

Monsieur LYCAON explique que ce n'est pas seulement le calcaire qui joue sur la durée de vie de nos conduites, il y a aussi l'état du sol qui rentre en compte.

Monsieur DAVILA évoque un point dont les gens se plaignent également, c'est le problème organoleptique dont le calcaire a une influence dessus au niveau de la concentration. Il semble que la Générale des Eaux avait fait des études dessus il y a quatre, cinq ans. C'est un problème intéressant.

Monsieur CUIRASSIER fait de l'expérience de Port-Blanc, où on avait fait un mélange d'eau de rivière et de nappe phréatique qui a considérablement changé le goût de l'eau.

Monsieur PLACIDE explique qu'il y a des paramètres qui rentrent en jeu lorsqu'on décide de poser un compteur. Il y a l'âge mais aussi la consommation. Si la consommation décroît le compteur commence à sous compter.

Madame SINAPAH dit que l'eau de Guadeloupe a mauvaise presse et qu'il faudra mener une campagne de communication pour améliorer cela.

Monsieur CORNEILLE intervient pour dire que beaucoup de personnes les interpellent par rapport au fait que la Générale des Eaux prélevait sur les factures une contribution pour le renouvellement des réseaux et aujourd'hui on dit que les réseaux sont pourris et qu'ils ont été pris pour des pigeons.

Monsieur PLACIDE confirme que oui et ce qu'on appelait la part syndicale.

Monsieur LYCAON précise que les sommes prélevées étaient reversées aux organismes.

Monsieur DAVILA poursuit en disant que la contribution était reversée aux collectivités, aux maîtres d'ouvrages et que l'Etat n'a rien à y voir, bien qu'il ne se fasse pas particulièrement le défenseur de l'Etat. Et que depuis le début de l'exploitation de l'eau il a été défini que l'eau payait l'eau, c'est l'affaire des collectivités bien avant la décentralisation. Le deuxième point est dans le fait de la gestion des collectivités maillées ou non qui n'ont jamais fait de l'amortissement. Car pour assurer le remplacement, le refinancement de la chose à valeur nouvelle, il faut faire prendre l'argent que vous avez prélevé pour le mettre dans un compte d'amortissement qui est un compte d'attente pour les valeurs de remplacement, cela n'a jamais été fait.

Monsieur CORNEILLE s'adresse à Monsieur DAVILA pour demander à qui incombe la faute.

Monsieur DAVILA de répondre aux collectivités qui existent ou qui n'existent plus et pour partie aux dirigeants de ces collectivités.

Madame SINAPAH de poursuivre en disant que d'autant plus que chaque année il y a un rapport du délégataire qui indique les travaux à faire. Donc les élus étaient bien au courant.

Monsieur DAVILA continue son intervention pour souligner qu'en dehors du rapport du délégataire, que l'exploitant qui est un élu qui fait partie de la délégation représentative des usagers, citoyens, électeurs le sait parce que le citoyen l'en informe. Mais dans la pratique cela ne se passe pas ainsi.

Il rappelle que les administrateurs de RéNoC ont voté un budget puis le transfert par SIAEAG interposé de ce qui était en provenance de la CANGT, mais le budget ne comprend pas les

amortissements. Nos prédécesseurs n'ont aucunement compté d'amortissement sur le transfert qui a été fait, nous pouvons même leur réclamer deux millions trois qu'ils n'ont pas compté.

Monsieur le Président BERNARD, intervient et dit pour répondre à Monsieur CORNEILLE et de dire que ce sont les élus qui dans les collectivités n'ont pas investi sur les canalisations. Il y a eu beaucoup des dépenses en fonctionnement et très peu en investissement.

Monsieur SIOUMANDAN dit qu'il faisait partie du comité de défense de l'eau du Nord Grande-Terre et a plusieurs reprises les services de la Générale des Eaux leur ont remis la documentation sur les recommandations des travaux à effectuer, tout était clair et que ce sont les élus qui n'ont pas fait le nécessaire.

Monsieur CORNEILLE de conclure que la Générale des Eaux n'est pas coupable ?

Monsieur SIOUMANDAN d'affirmer que non, et souligne comme l'a dit le Président, les élus recevaient les rapports et n'en tenaient pas compte.

Le Président ferme la parenthèse ouverte sur ce sujet et les débats se poursuivent par l'intervention de Monsieur SIOUMANDAN pour répondre à la question de Madame SINAPAH par rapport à la communication de l'A.R.S. sur la qualité de l'eau. Il fait savoir qu'avec la facture adressée aux abonnés qu'il y a une information très explicite avec les précisions sur la commune concernée. Et le Directeur conclue en disant que nous avons une eau de très bonne qualité.

Le Directeur poursuit les débats sur la présentation du plan de financement de l'opération à raison d'une prise en charge à 80 % par les co-financeurs (Etat, Région, Office de l'Eau) pour un montant de cinq cent vingt-neuf mille dix euros et quarante centimes (529 010.40) euros et 20 % à la charge de RéNoC soit cent trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros et soixante centimes (132 252.60). Il précise que ces opérations seront mises en œuvre par les agents de RéNoC.

Monsieur DAVILA demande au Directeur de faire remarquer à Mme MAURY de l'Office de l'Eau, que de plus en plus, en dépit du manque de moyens quantitatifs et qualitatifs qu'il y a un resserrement, une réactivité efficiente sur les comportements, dans certains dossiers, dans certaines affaires, il y a un changement, c'est une nouvelle politique administrative.

Ensuite il interroge sur les capacités de RéNoC d'apporter sa quote-part et si au moment de la présentation du compte administratif que la preuve comptable pour ces deux opérations.

Le Directeur confirme la possibilité de financement. Il informe aussi de son intégration au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau.

Après les discussions, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la mise en place de l'opération « Changement de compteurs bloqués » ; le plan de financement proposé et l'autorisation donnée au Directeur pour la réalisation de cette opération.

Monsieur CORNEILLE interpelle le Directeur afin de savoir si par la suite il y a une répartition du remplacement des compteurs par commune ou si c'est un global.

Le Directeur répond qu'il s'agira d'un global réalisé en fonction de la pyramide des âges des compteurs et aussi du taux d'incidents, cela en tenant compte de l'âge moyen des compteurs sur le territoire. Il explique que la zone urbaine du Moule est là où il y a le parc vraiment le plus ancien de compteurs. Mais qu'il y a une vision d'ensemble.

Madame SINAPAH demande si cette zone est alimentée uniquement par la nouvelle usine et si l'eau est mélangée ?

Le Directeur confirme et précise qu'il a à certains endroits des mélanges, notamment au nord du Moule où il y a une eau mélangée avec trois origines : forage de Picard à Morne-à-l'Eau, forage de Blanchard au Moule et l'Usine de traitement (UT) du Moule, c'est-à-dire l'eau de rivière. Mais il a aussi des mélanges pour la zone du centre bourg et la partie est (zone de Zévalos) qui a une eau mélangée avec le forage de Duchassaing.

Monsieur CUIRASSIER fait part du problème d'eau de l'école de Port-Blanc, bien que l'école soit construite sous le château d'eau, il n'y a pas d'eau à l'école. A tel point qu'il a demandé à deux agents de pointer les jours où il y a de l'eau.

Le Directeur répond qu'il a eu l'information ce jeudi et que deux équipes de RéNoC sont mobilisés en permanence sur le Gosier, mais qu'il y a un taux élevé de fuites sur branchement dû au problème de vieillissement prématuré des branchements. Ce qui est un vrai problème Il explique que c'est la raison pour laquelle, le réseau sera tranquilisé la nuit, c'est-à-dire, on va réduire l'énergie qui a en trop le soir en installant des équipements de régulation.

L'école est sur le réseau qui est en refoulement, avec la pompe. Le réservoir va marrer tout au long de la journée, donc forcément quand le réservoir va descendre à un niveau trop bas, il y a des fuites qui sont alimentées, la pompe va s'arrêter. Du coup comme on est sur le réseau surpressé, ce qui fait qu'on n'a plus de charge sur le réseau et du coup l'école n'a plus d'eau. L'intervention des agents va consister à diminuer la distribution gravitaire pour faire en sorte que le réservoir puisse toujours rester à un niveau haut pour que l'école ait de l'eau. C'est ce sur quoi on s'est entendu avec Monsieur ARBAU.

Monsieur CUIRASSIER demande le délai pour ces travaux ?

Pour pallier à l'urgence, le Directeur préconise de changer la connexion de l'école en la branchant sur le réseau gravitaire, mais il n'y aura pas de pression, parce que l'école est au même niveau que le réservoir.

Monsieur CUIRASSIER demande une solution pérenne pour résoudre ce problème.

Le Directeur répond est qu'il n'y ait pas de fuites sur le réseau. Il rassure Monsieur CUIRASSIER que les équipes sont mobilisées dessus et qu'entretemps des solutions intermédiaires seront mise en œuvre.

Monsieur CUIRASSIER demande qu'un courrier en ce sens lui soit adressé de façon à faire passer l'information.

Le Directeur lui confirme qu'il s'en occupe.

Le Président reprend la parole pour remercier l'équipe dirigeante pour sa mobilisation.

La séance est levée à 11h04.

Fait à Morne-à-l'Eau, le 20/4/18



Le Président,

Jean-Luc BERNARD



Le Secrétaire de séance

Jacques DAVILA.